



Industrie
Canada

Industry
Canada

Jeunes entrepreneurs



ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

ABORIGINAL BUSINESS CANADA

Canada

Entreprise autochtone Canada offre des services commerciaux et du soutien aux entreprises autochtones du Canada. Ce dépliant explique comment nous comptons joindre nos efforts aux vôtres, quels sont nos critères d'admissibilité et comment nous pouvons vous aider à assurer le succès de votre « jeune » entreprise.

De nombreux jeunes entrepreneurs autochtones exploitent déjà avec succès des entreprises dans divers secteurs et dans toutes les régions du pays. Pourtant, la nécessité et la possibilité d'aider les jeunes Autochtones intéressés à se lancer en affaires se font sentir plus que jamais.

Aujourd'hui, environ 68 p. 100 des Autochtones du Canada sont âgés de moins de 30 ans. C'est dire l'importance de consacrer nos ressources et notre énergie à encourager, à préparer et à appuyer ceux qui gagnent leur vie en exploitant une entreprise dont ils sont propriétaires. Les jeunes Autochtones ont un niveau d'éducation plus élevé et ont plus de connaissances techniques que jamais. Afin que ces compétences puissent être mises à profit, **Entreprise autochtone Canada** accorde une grande priorité aux projets d'aide qui incitent les jeunes Autochtones à se lancer en affaires. Citons, entre autres, les projets qui stimulent l'esprit d'entreprise et les applications de la technologie de l'information dans l'entreprise.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles les Indiens inscrits et non inscrits, les Inuit et les Métis du Canada âgés de 18 à 29 ans. En cas de partenariat, le jeune entrepreneur doit être majoritaire.

APPUI AUX JEUNES ENTREPRENEURS : PRIORITÉ À L'ESPRIT D'ENTREPRISE

Le Programme :

- aide les jeunes entrepreneurs à préparer des plans d'entreprise, contribue au marketing et au financement du démarrage, de l'expansion ou de la modernisation ou encore à l'achat d'une entreprise commercialement viable et prévoit des services d'experts-conseils en administration des affaires;
- couvre une partie des coûts admissibles de projets destinés à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones, par l'intermédiaire de ses bureaux à l'administration centrale et dans les régions. Par exemple :
 - des initiatives de sensibilisation favorisant les choix de carrière dans les affaires, des services de mentorat et des présentations de modèles de réussite pour les jeunes entrepreneurs;
 - des cours de formation permettant aux jeunes Autochtones d'acquérir des compétences en affaires et mettant l'accent sur les applications de la technologie de l'information dans l'entreprise;
 - des activités destinées à faciliter l'accès des jeunes des régions rurales et éloignées à l'autoroute de l'information pour favoriser la création et l'expansion d'entreprises;
 - la formation de partenariats avec des établissements susceptibles de contribuer au financement et à la création d'entreprises par des jeunes;
 - des projets permettant de saisir de nouvelles occasions d'affaires comme l'initiative des marchés publics du gouvernement fédéral.

OBLIGATIONS DES ENTREPRISES ADMISSIBLES

Les jeunes qui veulent se lancer en affaires doivent :

- préparer un plan d'entreprise qui en démontre la rentabilité commerciale;
- disposer d'au moins 10 p. 100 de la valeur nette en espèces des coûts admissibles de leur projet. Ce pourcentage peut augmenter selon la capacité de l'entreprise de couvrir une part plus importante des coûts;
- participer activement à la bonne marche de l'entreprise et démontrer que celle-ci est en mesure de verser un salaire convenable;
- être disposés à suivre des cours de formation ou de perfectionnement en administration des affaires ou en gestion financière, selon les besoins.

Pour tout projet visant à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones, il faut présenter un plan et des prévisions budgétaires détaillés.

PART DU FINANCEMENT À LA CHARGE D'ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Chacune des propositions est évaluée au mérite, selon la viabilité du projet, et la décision quant au montant de l'investissement du Programme dépend du dossier financier qui aura été soumis. Les candidats doivent consulter à ce sujet un agent de développement d'Entreprise autochtone Canada.

La contribution maximale accordée aux projets des jeunes entrepreneurs couvre 60 p. 100 des frais d'immobilisation et d'exploitation; dans la plupart des cas, le montant de la contribution sera moindre.

Les jeunes entrepreneurs peuvent obtenir jusqu'à 75 p. 100 des coûts admissibles au titre de la planification d'entreprise et des services d'appoint.

Le Programme couvre aussi jusqu'à 75 p. 100 des coûts admissibles des projets visant à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes Autochtones.

PLAFOND DES CONTRIBUTIONS

Le plafond des contributions pour les particuliers et les entreprises privées est de 75 000 \$.

Nota : Les contributions varient en fonction des besoins. Les demandeurs peuvent s'adresser à leur agent de développement afin de déterminer l'aide à laquelle ils ont droit.

REMBOURSEMENT DU FINANCEMENT

En général, les contributions de moins de 75 000 \$ accordées aux entreprises commerciales ne sont pas remboursables.

QUE FAIRE POUR PRÉSENTER UN PROJET D'ENTREPRISE?

Communiquer avec le bureau d'Entreprise autochtone Canada ou de l'organisme de services externes le plus près pour discuter du projet avec un agent de développement. Si ce projet satisfait aux critères d'admissibilité, le candidat recevra un formulaire de « déclaration d'intention » à remplir. Le traitement de la demande commence uniquement lorsque ce formulaire a été retourné.

Où obtenir plus d'information?

Pour plus d'information, s'adresser à l'un des bureaux énumérés dans ce dépliant ou communiquer avec nous par le biais de notre site Web <http://abc.gc.ca> (menu français).

Nota : Cette information est donnée à titre général seulement; pour ce qui est des critères d'admissibilité des entrepreneurs et des détails du Programme, consulter un agent de développement.

BUREAUX D'ENTREPRISE AUTOCHTONE CANADA

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Téléphone : (613) 954-4064
Télécopieur : (613) 957-7010
Internet : <http://abc.gc.ca>

ATLANTIQUE

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
4^e étage, 1801, rue Hollis
C.P. 940, succursale M
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Téléphone : (902) 426-2018
Télécopieur : (902) 426-1643

QUÉBEC/NUNAVUT

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
Bureau 2604
800, tour de la Place Victoria
C.P. 289
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Téléphone : (514) 283-1828
Télécopieur : (514) 283-1843

ONTARIO

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
3^e étage, 151, rue Yonge
TORONTO (Ontario)
M5C 2W7
Téléphone : (416) 973-8800
Télécopieur : (416) 973-2255

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
a/s Affaires indiennes et
du Nord Canada
1760, rue Regent Sud
SUDBURY (Ontario)
P3E 3Z8
Téléphone : (705) 522-5100
Télécopieur : (705) 677-7976

MANITOBA

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
4^e étage, 400, avenue St. Mary
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 4K5
Téléphone : (204) 983-7316
Télécopieur : (204) 983-4107

SASKATCHEWAN

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
7^e étage, 123, 2^e Avenue Sud
SASKATOON (Saskatchewan)
S7K 7E6
Téléphone : (306) 975-4329
Télécopieur : (306) 975-5334

ALBERTA

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
Canada Place
Bureau 725, 9700, avenue Jasper
EDMONTON (Alberta)
T5J 4C3
Téléphone : (403) 495-2954
Télécopieur : (403) 495-4172

COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON

Entreprise autochtone Canada
Industrie Canada
21^e étage, 300, rue West Georgia
VANCOUVER (Colombie-
Britannique)
V6B 6E2
Téléphone : (604) 666-3871
Télécopieur : (604) 666-0238

ORGANISMES DE SERVICES EXTERNES

Un certain nombre d'organismes autochtones du pays, qui portent le nom d'organismes de services externes, assurent également des services au titre du programme.

Pour obtenir la liste de ces organismes, veuillez communiquer avec le bureau d'Entreprise autochtone Canada le plus près de chez vous.

Also available in English under the title
Aboriginal Business Canada: Youth Entrepreneurship

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Industrie Canada) 1998

N° de catalogue C2-301/2-1998F

ISBN 0-662-82546-2

51787 F

Mars 1998

INDUSTRY CANADA / INDUSTRIE CANADA



220466

